



Appel à manifestation d'intérêt lancé par le pS-Eau : Evaluation du programme Réseau Cicle conduites sur la période 2023-2026



Ces éléments sont présentés sous réserve de la finalisation en cours des termes de référence de cette étude.

1. Contexte de l'évaluation

1.1 Historique

Dès 2006, le Réseau international d'accès aux énergies durables (RIAED) a été créé afin de renforcer les capacités et le savoir-faire des experts œuvrant à l'accès à l'énergie. En 2012, suite à un constat de perte de dynamisme du RIAED, une étude de faisabilité, commanditée par l'ARENE IDF, l'ADEME et Electriciens sans frontières a été conduite. L'étude a inclus la réalisation d'un sondage auprès des OSC et des collectivités territoriales engagées dans le secteur, afin de mieux connaître leurs attentes. Sur la base de cette étude et de l'organisation d'une rencontre avec les acteur·rice·s du secteur en octobre 2014, les fondements d'une relance de plateforme ont été posés. Grâce à un financement de l'ADEME, des travaux préparatoires à la création de la plateforme sont entrepris en 2015 et aboutissent à la création de l'Association Loi 1901 « Coopération Internationale Climat Énergie », en abrégé « Réseau Cicle ».

A partir de 2018, des liens sont tissés avec les activités d'animation du pS-Eau dans le secteur Eau-Assainissement-Hygiène (EAH) et des pistes de collaborations sont identifiées. Fin 2019, l'assemblée générale des membres du réseau a décidé de dissoudre l'association et de rejoindre le pS-Eau (programme Solidarité-Eau).

Une étude prospective sur les dispositifs 1%1 (Eau, Déchets et Energie) est réalisée en 2020 et indique que le Réseau Cicle est « une plateforme qui peut jouer un rôle de structuration du milieu associatif dans le domaine de l'énergie, à condition de voir ses activités prendre de l'ampleur, notamment en termes d'animation du 1% Energie ». Depuis 2020, le pS-Eau héberge ainsi l'animation du Réseau Cicle (en tant que programme) et accompagne son développement pour créer un espace d'échange, d'appui conseil et de synergies entre acteur·rice·s du secteur de l'énergie. En cohérence avec la dynamique lancée par le projet « Rapprochement de l'animation des 1 % solidaires Eau, Énergie, Déchets », le pS-Eau propose d'améliorer la capacité d'action des OSC et la qualité des projets énergie portés sur le terrain via l'animation du Réseau Cicle.

¹ En 2005, la loi Oudin-Santini est adoptée, autorisant les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% des ressources affectées à leurs budgets « eau et assainissement » en faveur de projets de solidarité. En 2006, puis en 2014, le dispositif de financement est élargi aux secteurs de l'énergie et de la gestion des déchets.

1.2 Objectif et champs d'action du programme Réseau Cicle (Coopération internationale Climat Energie)

Depuis 2023 et avec l'accompagnement du pS-Eau, le Réseau Cicle a engagé un nouveau programme d'activité triennal (mai 2023/avril 2026) soutenu par l'AFD et l'ADEME, visant à renforcer la coopération internationale autour des enjeux d'accès aux services énergétiques dans les pays des Suds. Il doit contribuer à améliorer la qualité des projets énergie portés sur le terrain et, in fine, à généraliser l'accès pour tous·tes à des services énergétiques fiables, durables, modernes et à un coût abordable (ODD7), en cohérence avec les planifications prévues par les partenaires locaux·les et nationaux·les.

Les objectifs de ce programme triennal sont les suivants :

Objectif global : Contribuer à la généralisation de l'accès pour tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et à un coût abordable (ODD7).

Objectif spécifique : Les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale sont en mesure de mener des projets de qualité et en plus grand nombre dans les pays en développement.

Le programme est construit autour de trois axes d'action déclinés en résultats attendus :

La production de connaissances : Les acteurs et actrices de la coopération internationale disposent d'outils fiables et accessibles en vue d'améliorer la qualité de leur projet d'accès aux services énergétiques.

Le renforcement de capacités : Les acteurs et actrices de la coopération décentralisée et non gouvernementale disposent de capacités renforcées pour mener des projets d'accès aux services énergétiques de qualité, y compris sur la thématique genre et énergie.

La mobilisation : Des synergies se développent entre acteurs et actrices pour une approche cohérente et de plus en plus d'acteurs et actrices se mobilisent pour la coopération dans le secteur de l'énergie.

Chaque activité est mise en œuvre sous le prisme des cinq thématiques prioritaires du réseau, telles que définies avec son comité de pilotage en 2023 : l'accès à l'électricité, l'accès aux solutions de cuisson propre, l'efficacité énergétique notamment des bâtiments et de façon transversale le climat et l'inclusion du genre et de la jeunesse.

Le projet d'animation du Réseau Cicle reprend le même principe d'action que celui appliqué par le pS-Eau dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le pS-Eau a été créé pour répondre à la situation particulière de la France où l'engagement de très nombreuses OSC et collectivités territoriales dans la solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement demande un accompagnement spécifique et adapté à chaque taille et degré de compétence. Ainsi de la même manière, pour le secteur de l'énergie, le Réseau Cicle répond à chaque demande exprimée par les acteurs de la coopération internationale sans considération d'importance, de moyens mis en œuvre ou de pays destinataires. En outre, l'ensemble des prestations et outils réalisés par Cicle sont accessibles gratuitement. Si la réponse à une demande particulière relève d'une expertise ou d'une mission plus lourde, le demandeur est invité à contractualiser avec un prestataire que le réseau peut aider à trouver.

Le Réseau Cicle conduit les activités du programme en partenariat avec les membres de son comité de pilotage, ainsi qu'avec d'autres réseaux, notamment les réseaux régionaux multi-acteurs qui disposent d'un ancrage territorial complémentaire à l'expertise technique de Cicle.

1.3 Acteurs et actrices impliqués

Le Réseau Cicle fonctionne aujourd'hui autour de trois cercles d'acteurs et actrices qui sont aussi bénéficiaires de ses activités :

1/ Un comité de pilotage de treize membres qui assure un suivi-évaluation continu des activités. Il est composé d'organismes représentant des différentes typologies d'acteur·rice·s du réseau en France : sept ONG (Electriciens sans-frontières, le Geres, le Gret, la Fondem, Le Partenariat, Experts Solidaires, Initiatives Développement), trois collectivités territoriales ou organisations les représentant (Cités Unies France, la Ville de Châtellerauld et la Ville de Colombes), un représentant du monde académique (la Ferdi), un représentant du secteur privé (le Pôle MEDEE) et un représentant des réseaux régionaux multi-acteurs (Lianes coopération). L'Agence française de développement (AFD) ainsi que l'Agence de la transition écologique (ADEME) sont également parties prenantes du comité de pilotage au titre de membres observateurs.

2/ Les organisations adhérentes basées en France qui encouragent la dynamique de réseau au travers d'un soutien financier et politique. Elles adhèrent officiellement au pS-Eau, au titre du/des programme(s) de leur choix (eau-assainissement, énergie ou les deux).

3/ Les membres élargis du réseau qui bénéficient de ses activités et/ou y contribuent. Ils regroupent l'ensemble des acteur·rice·s cibles de l'action : d'une part les acteur·rice·s de la coopération décentralisée et non gouvernementale française impliqué·e·s dans des actions de développement des services énergétiques, et d'autre part les acteur·rice·s locaux·les des pays d'intervention de la coopération française (ONG, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, opérateurs locaux, etc.).

Les acteur·rice·s en France, soutenant ou intervenant dans des actions de coopération dans le domaine de l'énergie aux Suds. Ils comprennent les catégories d'acteur·rice·s suivantes :

- les associations françaises de solidarité internationale, dans toute leur diversité : ONG, associations de bénévoles, organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM) etc.
- les collectivités territoriales françaises et leurs groupements : le réseau Cicle encourage depuis sa création la coopération décentralisée dans le secteur de l'énergie; ainsi que le principe du 1% solidaire pour l'énergie, concrétisé en 2006 par l'amendement Pintat à la Loi Oudin-Santini.
- les entreprises et leurs fondations : le secteur privé français s'implique de plus en plus dans l'accès aux services énergétiques et peut apporter une contribution financière et technique importante dans le développement du secteur dans les pays à bas revenus.
- les Réseaux Régionaux multi-acteurs (RRMA), partenaires du programme : les RRMA assurent le relais auprès des acteur·rice·s de la coopération décentralisée et non gouvernementale de leur région et le Réseau Cicle vient en appui thématique sur l'animation et l'accompagnement des projets d'accès aux services énergétiques.
- les acteur·rice·s de la recherche : ils ont été progressivement intégrés dans le paysage d'acteur·rice·s du réseau de manière à promouvoir la recherche-action dans le domaine de l'énergie.

Les acteur·rice·s des Suds concerné·e·s par la gestion et le développement des services énergétiques dans tous pays à faible ou moyen revenu. Plus précisément, les acteur·rice·s référencées par le Réseau Cicle et suivant ses activités recouvrent aujourd'hui plus de 90 pays mais sont essentiellement concentré·e·s dans les « pays focus » du réseau, à savoir le Sénégal, Madagascar, le Togo, le Cameroun et le Maroc. Il s'agit des pays dans lesquels les acteur·rice·s français·e·s de la solidarité internationale sont tout particulièrement impliqué·e·s. Le programme doit contribuer à une meilleure visibilité de l'action des partenaires français sur les territoires des Suds et d'une meilleure prise en compte des politiques et stratégies sectorielles par ces derniers. Les usager·ère·s de services sont ciblée·e·s plus indirectement en tant que bénéficiaires de services de meilleure qualité.

2. L'évaluation des activités

2.1 Attentes du commanditaire et objectifs de la mission

L'étude à réaliser concerne l'évaluation du programme "Réseau Cicle - Renforcer la coopération internationale autour des enjeux d'accès aux services énergétiques dans les pays en développement" mis en œuvre par le programme Solidarité Eau (pS-Eau) sur la période 2023-2026 et cofinancé par l'AFD et l'ADEME.

L'évaluation aura pour objectif global de dresser le bilan du programme mené entre 2023 et 2026, c'est-à-dire d'apprécier la mise en œuvre des activités, l'atteinte des résultats et de tirer des enseignements d'ordre stratégique et opérationnel pour les suites du Réseau Cicle. Ce travail s'appuie sur les principes d'évaluation des projets de développement, en particulier les critères tels que définis par l'OCDE (pertinence, cohérence et viabilité, efficacité, efficience, et éventuellement impact).

L'évaluation comporte quatre sous-objectifs spécifiques :

- Evaluer les réalisations du Réseau Cicle pour renforcer les capacités des acteur·rice·s de la coopération décentralisée et non gouvernementale ;
- Evaluer le positionnement stratégique du Réseau Cicle parmi l'écosystème des acteur·rice·s du secteur énergie-climat et sa capacité à créer des synergies entre elles-eux ;
- Evaluer la structuration et la gouvernance interne du Réseau Cicle ;
- Evaluer la prise en compte du genre dans les activités et le fonctionnement du réseau.

Le comité de pilotage du Réseau Cicle, qui se réunit tous les trois à quatre mois, sera partie prenante active du suivi de l'évaluation aux étapes de cadrage, consultations, relecture et restitutions. Il est attendu des évaluateur·rice·s qu'ils-elles mettent en place des méthodes participatives facilitant la consultation de ces partenaires clés de la gouvernance du réseau.

Les leçons tirées de l'étude, en particulier sur la structuration interne du réseau, pourraient être source de proposition pour améliorer ce dispositif de gouvernance et impacter positivement les partenaires. Le suivi-évaluation, entrepris avec le comité de pilotage dès le début du programme, permet par ailleurs de mettre à disposition des consultant·e·s de la matière à analyser et des partenaires clés à consulter.

2.2 Questionnement de l'évaluation

La question principale est de savoir dans quelle mesure les activités prévues dans le cadre du programme triennal du Réseau Cicle ont été réalisées et si elles ont atteint leurs résultats. Une analyse prospective est également attendue.

Plus spécifiquement, l'étude apportera des éléments de réponse sur les axes suivants :

A. Les réalisations « techniques » du Réseau Cicle qui se rapportent aux résultats 1 et 2 du programme à savoir :

- 1. « Les acteur·rice·s de la coopération internationale ont accès librement à des outils fiables qui leur permettent d'améliorer la qualité de leur projet d'accès aux services énergétiques. » Au-delà de la création et mise à disposition des outils par le réseau, l'étude doit permettre d'évaluer si les acteur·rice·s membres ont effectivement connaissance des publications diffusées par le Réseau Cicle et s'ils-elles les utilisent.
- 2. « Les acteur·rice·s de la coopération internationale disposent de capacités renforcées pour mener des projets d'accès aux services énergétiques de qualité, y compris sur la thématique genre et énergie. » Il est attendu de l'évaluation qu'elle rende compte de la satisfaction des membres vis-à-vis de l'accompagnement proposé par le Réseau Cicle ainsi que de leurs besoins. En fonction de l'objet de l'accompagnement (recherche de financement, mise en relation, conception etc.), l'évaluation pourra révéler si des évolutions ou impacts (dans la perception des projets, le choix des partenaires, les financements décrochés etc.) sont effectivement exprimés par les membres. Les financeurs seront également interrogés sur leur

intérêt à orienter les porteurs de projets vers le Réseau Cicle pour un accompagnement, et éventuellement sur les évolutions qu'ils auront pu constater dans les projets déposés.

Le bilan doit permettre d'apprécier le degré de plus-value des outils et activités de renforcement de capacités du Réseau Cicle par rapport à l'existant, d'identifier des améliorations et de proposer des recommandations réalistes sur les activités et les moyens nécessaires à mobiliser, en tenant compte des potentielles contraintes budgétaires liées à l'aide publique au développement.

B. L'évaluation du positionnement stratégique externe du Réseau Cicle qui se rapporte au résultat 3 du programme à savoir : « Des synergies se développent entre acteur·rice·s pour une approche cohérente et de plus en plus d'acteur·rice·s se mobilisent pour la coopération dans le secteur de l'énergie. »

L'évaluation doit permettre de mesurer les mises en synergies facilitées par Cicle et son rôle de structuration des acteur·rice·s de coopération décentralisée et non-gouvernementale œuvrant à l'ODD7 : la dynamisation des activités sur la période 2023-2026 favorise-t-elle une plus grande mise en réseau et structuration des membres ?

L'évaluation proposera également une analyse qualitative et des recommandations sur les capacités de mobilisation du Réseau Cicle : la mobilisation des acteurs et actrices de la CNDG permet-elle de faire avancer la prise de conscience sur les besoins énergétiques des pays des Suds ? Permet-elle de rendre visible des actions concrètes et des possibilités d'accompagnement pour les mettre en œuvre ? Comment cette mobilisation pourrait-elle être améliorée dans l'optique de contribuer à l'ODD7 ?

En outre, elle devra rendre compte de **l'évolution de la mobilisation des acteur·rice·s du réseau** (qui sont les membres aujourd'hui ? comment ont-ils évolué ?) et notamment des parties prenantes institutionnelles, du **degré de reconnaissance du Réseau Cicle par ces acteurs** (le Réseau Cicle est-il connu dans l'écosystème ? à quel degré et au travers de quelles actions ?), de **son positionnement au sein de l'écosystème** (le Réseau Cicle est-il reconnu légitime ? à quel degré et au travers de quelles actions ?) et de **son potentiel de développement** (quelles sont les attentes de tel ou tel acteur vis à vis du réseau ? quelles complémentarités et collaborations pourraient être développées ?) à plusieurs échelles :

- 1/ Celle de la Coopération Décentralisée et Non Gouvernementale (CDNG) française (CDNG), en particulier sur l'ouverture à de nouvelles typologies d'acteur·rice·s (ex: secteur privé, académique), son rôle dans l'accompagnement des coopérations décentralisées et dans la mobilisation du dispositif 1% énergie.
- 2/ Celle des partenaires des Suds, de manière à interroger la plus-value d'une intégration du Réseau Cicle aux réseaux nationaux des pays partenaires et plus précisément des pays focus : le Sénégal, le Cameroun, le Togo, le Maroc et Madagascar.
- 3/ Celle des autres organismes, en particulier sectoriels, à l'international afin de questionner le potentiel d'internationalisation du Réseau Cicle et sa complémentarité avec les réseaux internationaux/européens existants.
- 4/ Celle de ses partenaires les plus proches et notamment son comité de pilotage qui constitue sa gouvernance. Le Réseau Cicle est un organe fédérateur qui a pour mission de porter la voix de ses membres. Cela induit de développer des axes de plaidoyer commun, de valoriser leurs actions mais aussi de veiller à ne pas empiéter sur leurs prérogatives. L'étude pourra ainsi émettre des recommandations sur les sujets de plaidoyer qui pourraient être portés en commun d'une part, et d'autre part clarifier quelle vision a le comité de pilotage du réseau et de sa trajectoire, du rôle du réseau vis à vis d'eux, mais aussi leur contribution au réseau (quelles sont leurs motivations, leurs attentes, les limites de leur engagement ?).

Pour une meilleure visualisation, les consultant·e·s sont invité·e·s à proposer une cartographie d'acteur·rice·s permettant de rendre compte du positionnement actuel et futur du Réseau Cicle dans cet écosystème d'acteur·rice·s, aux différentes échelles : les complémentarités, les éventuels chevauchements, les manques à combler ou axes à renforcer pour le distinguer et améliorer son impact.

En complément, ils-elles proposeront une analyse spécifique des structures similaires au Réseau Cicle (réseaux, organismes fédérateurs pour l'accès à l'énergie et la transition énergétique aux échelles nationale, européenne et internationale) : Quel est leur positionnement ? Quelle a été leur évolution ? Comment sont-ils structurés ? Les éléments qui en seront tirés pourront éventuellement apporter des pistes de réflexion sur la gouvernance interne du réseau (voir au point C. suivant).

Ce travail d'analyse devra éclairer les questionnements prospectifs suivants et proposer des recommandations : Comment le Réseau Cicle s'intègre-t-il dans les trajectoires de ses membres ? Quelle est la vision du Réseau Cicle à cinq ans (moyen terme) ? Vers quoi devrait-il tendre pour renforcer son positionnement ?

C. Evaluation de la structuration interne du Réseau Cicle

Le Réseau Cicle, en tant que programme, et non structure à part entière, dispose d'une gouvernance particulière qui s'articule à la fois autour d'un hébergement au sein du pS-Eau, et d'un pilotage propre par les membres de son comité de pilotage. Après cinq années de fonctionnement sur ce modèle, un bilan et une analyse seront proposés (les avantages et inconvénients dans le processus décisionnaire, la viabilité financière, le niveau d'implication des membres du comité de pilotage etc.) ainsi que des recommandations sur les scénarios structurels futurs à envisager pour assurer la pérennité du réseau.

D. Prise en compte du genre dans les activités et le fonctionnement du Réseau Cicle

Le programme 2023-2026 proposait la réalisation de plusieurs activités spécifiques à l'intégration du genre dans les projets d'accès à l'énergie, notamment la tenue d'un atelier de retour d'expériences, des communications ciblées et le montage d'un groupe de travail. Parallèlement, l'équipe salariée du réseau a été formée sur ces enjeux et des initiatives de transversalisation ont permis d'étendre l'approche genre à d'autres activités du réseau. Néanmoins, le Réseau Cicle ne dispose pas encore de stratégie structurée, ni sur son fonctionnement interne, ni sur ses activités externes. L'évaluation pourrait ainsi contribuer à :

- Analyser le degré d'intégration ou de « mainstreaming » de la dimension genre à l'ensemble des activités du réseau et la qualité de cette intégration ;
- Mesurer la plus-value des activités directement liées au genre pour les membres du réseau et éventuellement l'influence qu'elles ont eue sur leurs perceptions ou pratiques ;
- Analyser les pratiques actuelles de l'équipe et des membres du comité de pilotage du réseau sur l'intégration du genre, ainsi que leurs stratégies (existantes ou non). L'évaluation pourra explorer l'intérêt de développer une communauté de pratiques sur l'intégration du genre entre partenaires du réseau ;
- En lien avec le point précédent, proposer des recommandations pour l'élaboration d'une réelle stratégie genre du Réseau Cicle à plus long terme.

De façon transversale, les évaluateur·rice·s sont encouragé·e·s à proposer des recommandations pour améliorer le système de suivi-évaluation du Réseau Cicle. L'identification d'indicateurs et de mécanismes pertinents pourront aider le réseau à mesurer ses impacts et son évolution à plus long terme. Les évaluateur·rice·s sont aussi invité·e·s à apporter leur regard sur les questions évaluatives et à proposer d'autres axes éventuels qu'ils-elles jugeraient pertinent d'analyser.

2.3. Déroulement envisagé et calendrier

Les étapes prévues sont les suivantes :

Etape 1 : cadrage, revue documentaire et proposition méthodologique (Octobre-Novembre 2025)

- Réunion de pré-cadrage avec le comité de pilotage restreint ;
- Analyse par le ou la consultant-e de la base documentaire mise à disposition : Niong 2023-2026, Note de fonctionnement du comité de pilotage, bulletins de liaison, comptes-rendus des comités de pilotage, comptes-rendus des activités réalisées, enquête sur les besoins et attentes des membres menée en 2024 etc.) ;
- Remise par le ou la consultant-e d'une note de cadrage ;
- Réunion de cadrage avec le comité de pilotage du Réseau Cicle pour validation de la note et d'éventuels compléments.

Livrable attendu du, de la ou des consultant-e-s : une note de cadrage à envoyer avant la réunion de cadrage, puis à finaliser après cette réunion et l'analyse des documents mis à disposition. Elle comprendra un programme prévisionnel indicatif (nature, période et contenu des activités prévues).

Etape 2 : collecte de données et analyses (Novembre 2025-Février 2026)

- Réalisation d'enquêtes qualitatives auprès d'un échantillon d'acteur-riche-s. Le choix de cet échantillon sera déterminé lors de la réunion de pré-cadrage avec le comité de pilotage et consolidé sur les recommandations des évaluateur-riche-s. Il devra comprendre des partenaires issus des trois cercles d'acteur-riche-s du réseau (comité de pilotage, adhérent-e-s et membres élargis) ainsi que du pS-Eau.
Le pS-Eau est ouvert à la proposition de méthodes de collectes variées qui pourraient être recommandées par les évaluateur-riche-s (entretiens individuels, ateliers en groupe, questionnaires).
- Production d'une cartographie d'acteur-riche-s correspondant à l'écosystème de la coopération internationale énergie-climat. Les évaluateur-riche-s sont encouragé-e-s à proposer des outils visuels et éventuellement interactifs permettant de faciliter la lecture de cet écosystème.
- Production d'une note d'analyse sur les initiatives/structures qui auraient des similitudes avec le Réseau Cicle en termes de structuration (réseau) et/ou de portée (fédérateur d'actions énergie-climat) aux échelles française, européenne et internationale.
- Rédaction d'un rapport provisoire et temps d'échange (à distance) avec le comité de pilotage sur cette première mouture.

Livrable attendu du, de la ou des consultant-e-s : un rapport provisoire, une cartographie d'acteur-riche-s et une note d'analyse sur les initiatives/structures similaires.

Etape 3 : finalisation de l'étude et restitution des résultats (Avril 2026)

- Analyse d'éventuels nouveaux éléments intervenus sur la fin du programme ;
- Production d'un rapport final détaillé et d'un rapport synthétique ;
- Restitution élargie de l'étude auprès des partenaires du réseau en présentiel à Paris.

Livrable attendu du, de la ou des consultant-e-s : un rapport final définitif et sa synthèse, ainsi qu'une présentation pour la restitution.

Une attention particulière sera portée par les consultant-e-s à la prise en compte des enjeux de genre dans la conduite de leurs travaux, notamment en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les entretiens et ateliers réalisés.

Calendrier presenti

Août 2025	Lancement de l'Appel d'offres
Septembre-Octobre 2025	Sélection et contractualisation
Octobre 2025	Réunion de pré-cadrage et démarrage de l'étude documentaire
Novembre 2025	Réunion de cadrage et début de la collecte de données
Février 2026	Remise du rapport provisoire, de la cartographie d'acteur·rice·s et de la note d'analyse et réunion avec le comité de pilotage à distance
Avril 2026	Remise du rapport final (détaillé et synthétique)
Avril 2026	Restitution finale élargie en présentiel à Paris

2.4 Expertise recherchée

pS-Eau privilégiera les consultant·e·s disposant des compétences suivantes :

- Expérience avérée en matière de conduite d'évaluations externes et de rédaction de rapports évaluatifs ;
- Compétences méthodologiques avérées et maîtrise des outils et techniques d'enquêtes et entretiens ;
- Maîtrise des dimensions institutionnelles liées à l'intervention extérieure des collectivités territoriales et à la solidarité internationale ;
- Bonne compréhension des enjeux liés aux services énergétiques dans les pays des Suds ;
- Maîtrise des réflexions stratégiques, ainsi qu'une bonne capacité d'analyse d'approches participatives et partenariales ;
- Connaissances et expérience avérée du fonctionnement de réseaux et de structures d'appui et d'accompagnement ;
- Capacités d'analyse avec une vision inclusive, notamment en référence à l'ODD5 et l'approche genre.

Cet appel à manifestations d'intérêt est destiné à identifier des consultant·e·s. A l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt, une présélection sera opérée, puis un appel d'offres restreint sera lancé auprès des consultant·e·s présélectionné·e·s, sur la base des termes de référence finalisés de l'évaluation. A ce stade, seul le CV du/de la consultant·e proposé·e pour être chef·fe de mission est demandé. Si une équipe de consultant·e·s était proposée, l'envoi du CV des personnes associé·e·s n'est pas exigé mais est toutefois encouragé.

Si vous souhaitez manifester votre intérêt, merci de bien vouloir envoyer votre / vos CV par courrier électronique

Avant le 10 août 2025 à minuit (heure française) à l'attention de :

Cécile Gillot, Coordinatrice du Réseau Cicle, cecile.gillot@reseau-cicle.org
et Christophe Le Jallé, directeur général du pS-Eau : christophe.le-jalle@pseau.org

Il est demandé de joindre un/des CV actualisé(s) dans le(s)quel(s) vous aurez surligné les éléments spécifiques que vous jugez utiles pour apprécier votre manifestation d'intérêt dans le cadre de cette étude.

Réseau Cicle

S.C. pS-Eau

22 rue des Rasselins, 75020 Paris

www.reseau-cicle.org

fr.linkedin.com/company/reseau-cicle